

Rapport n° 8

Administration Générale - Finances

BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2017

L'élaboration du budget primitif 2017 est le fruit du travail issu du débat d'orientations budgétaires construit en lien avec le bureau communautaire et la commission des finances.

Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2016 en continuant de dérouler la stratégie financière adoptée pour la durée du mandat. Cette stratégie, conditionnée par un environnement financier contraint, s'appuie sur une volonté politique forte de maîtriser nos charges de fonctionnement de manière drastique tout en conduisant une politique d'investissement ambitieuse mais raisonnée, indispensable au développement de notre territoire.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour 2017 s'équilibre, pour la section de fonctionnement, à 10 972 979,69 €. Il s'agit d'un budget intégrant les évolutions contextuelles liées aux décisions nationales (baisse des dotations de l'Etat dans la cadre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, Glissement Vieillesse et Technicité et augmentation des charges liées à la mise en place conjuguées du RIFSEEP, du PPCR et du dégel du point d'indice), les impulsions politiques décidées dans le cadre du plan de mandat 2014-2020 notamment en termes d'économie de fonctionnement (stabilisation des charges de personnel et des charges à caractère générale, gel des subventions aux associations) ou en termes d'optimisation des recettes de fonctionnement (optimisation de la DGF par la prise en charge de la contribution SDIS, rapprochement de la tarification des services aux usagers de leur coût réel).

Recettes de fonctionnement :

En ce qui concerne la prévision au niveau des recettes, il a été adopté des hypothèses prudentes comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires et des diverses commissions compte tenu du contexte économique et des perspectives inscrites dans la loi de Finances.

1 - Le produit de la fiscalité, estimé à 5 646 021,00 €, représente un peu plus de 51% du montant total des recettes budgétées :

- en ce qui concerne la fiscalité des entreprises, il a reporté les montants perçus en 2016 en recettes prévisionnelles 2017 (CFE, CVAE, IFER).
- en ce qui concerne la taxe sur les surfaces commerciales (taux inchangé), le montant perçu en 2016 a également été reconduit.
- le montant perçu en 2016 dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été repris au budget prévisionnel 2017.
- la taxe de séjour a été évaluée à 16 000€.
- en ce qui concerne les taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, le produit perçu en 2016 a été repris pour 2017 (taux inchangés).

– en ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il a été inscrit au BP 2017 le montant de 1 234 334,00 € perçu en 2016.

2 – Le montant des dotations et participation, estimé à 2 746 603,49 €, représente 25% du montant total des recettes budgétées. Les montants prévisionnels prennent en compte les baisses importantes inscrites dans la loi de Finances dans le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques :

– la DGF de compensation pour 2017 a été estimée en fonction de la dotation perçue en 2016, en y appliquant la baisse constatée entre 2015 et 2016 diminuée de 25% selon des hypothèses issues de la loi de Finances en l'absence des montants notifiés par l'Etat (soit - 13 559 €).

– la DGF d'intercommunalité pour 2017 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, en fonction de la dotation perçue en 2016, en y appliquant la baisse constatée entre 2015 et 2016 diminuée de 25% (contribution au redressement des finances publiques selon des hypothèses issues de la loi de Finances) et en l'augmentant de 40 000€ (compte tenu du transfert de la compétence contribution SDIS) soit – 87 017 €.

– le montant perçu en 2016 dans le cadre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle a été repris au budget prévisionnel 2017.

– le montant des allocations compensatrices inscrit en 2017 est celui perçu en 2016 diminué de 10% compte tenu des baisses constatées depuis quelques exercices

– les aides liées aux embauches de contrat aidé ont été budgétisées selon les contrats connus à ce jour.

– les aides du Département intègrent les aides pour le fonctionnement des accueils de loisirs selon une estimation des fréquentations pour 2017.

– les aides de la caisse d'allocations familiales et de la MSA intègrent :

○ les prestations de service : selon les estimations de fréquentation des structures pour 2017.

○ la prestation de service enfance jeunesse : montant prévu dans le cadre du CEJ 2014 – 2017 diminué de 10% sur la partie actions nouvelles (certaines actions pouvant ne pas être mises en œuvre).

– le fonds de soutien aux rythmes scolaires a été estimé à 69 600€ sur la base des 1392 enfants scolarisés sur le territoire

3 – Les produits des services, estimés à 410 980 €, sont constitués pour la plupart par les participations familiales au fonctionnement des structures : crèches-halte-garderies, accueils de loisirs, périscolaires, bibliothèques, frais d'inscriptions aux TAP et par des mises à disposition de personnels ou de locaux aux communes ou à d'autres collectivités.

4 - Les revenus du patrimoine : il s'agit de la location des deux gendarmeries dont les revenus sont estimés à 179 800 € (selon les contrats de baux en cours).

5 – Les produits liés aux atténuations de charges et aux opérations d'ordre entre section, d'un montant total de 71 434 €, sont composés des remboursements de rémunération liés à des arrêts de travail (estimés selon congés maternité et longue maladie connus), de l'amortissement des subventions de fonctionnement et de l'estimatif des travaux en régie pour 2017 (20 000€).

Dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses, le budget primitif 2017 intègre les dépenses courantes (dites « obligatoires »), impactées des évolutions contextuelles « subies » (rythmes scolaires, charges de personnel,...) et des impulsions politiques inscrites dans le cadre du plan de mandat tout en continuant à rechercher des économies pour amortir ces évolutions :

1 – Charges à caractère général :

- groupement de commandes avec l'UGAP pour les fluides des bâtiments communautaires
- étude de reprise des compétences Eau et Assainissement
- actualisation de la brochure touristique et communication autour de l'espace Trail
- prise en compte des travaux sur les bâtiments communautaires liés à la mise en œuvre des Agenda d'Accessibilité Programmée
- relance d'actions de prévention dans le cadre du CISPD (transport scolaire, chantiers jeunes,...)
- prise en charge du coût de fonctionnement sur une année pleine du Relais Petite Enfance et du point lecture de La Séauve sur Semène au sein du centre socio-culturel
- optimisation des coûts internes de fonctionnement : affranchissement, télécommunications (tout en raccordant les sites principaux à la fibre optique), mise en place d'un outil de dématérialisation (GED)
- formation du personnel encadrant les TAP et formations CHSCT

2 – Charges de personnel :

Les charges de personnel prévoient une hausse modérée liée à la mise en place du RIFSEEP, du PPCR et au GVT (estimé à 1,5%). Il convient de noter sur ce point que les efforts drastiques réalisés en 2016 seront poursuivis en 2017 afin de contenir la progression de ces charges à 1,5%. La stabilisation des charges de personnel couplée à la volonté politique de mettre l'accent sur certains sujets tels que la prévention de la délinquance (par le recrutement d'un chargé de mission CISPD et de services civiques) ou la prise en charge du fonctionnement des futures bibliothèques nécessite d'optimiser certaines organisations et de continuer à faire appel aux contrats aidés pour les remplacements.

3 – Attribution de compensation :

Les montants validés en 2016 par le Conseil Communautaire dans le cadre du transfert de la contribution SDIS à la communauté de communes sont inscrits pour 2017.

4 – Virement à la section d'investissement :

Le montant inscrit permet d'équilibrer la section d'investissement pour mener à bien les projets du plan de mandat.

5 – Dotations aux amortissements :

Selon l'évolution des amortissements.

6 – Autres charges de gestion courante :

- gel des subventions aux associations
- baisse de 10% des indemnités versés aux élus sur une année pleine
- prise en charge de la contribution SDIS sur un exercice complet
- baisse de la cotisation au PETR liée à la fin de la mission Tourisme en mai 2016

- subvention d'équilibre aux budgets annexes ZA Les Portes du Velay, Pépinière du viaduc et ZA rue de l'Industrie à Aurec sur Loire

7 – Charges financières :

Reprise des charges financières dues selon les emprunts en cours et intégrant un nouvel emprunt en investissement.

8 – charges exceptionnelles :

- frais de fourrière pour véhicules mis en fourrière et détruits (2200€)
- inscription de 30 000 € d'aides de Loire Semène dans le cadre du programme « Habiter mieux » afin d'aider les propriétaires occupants les plus modestes à réhabiliter leurs logements
- inscription de 30 000 € d'aides aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local (FIL) en lien avec le programme LEADER et l'appel à projet FISAC

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 4 998 072,83 €.

En recettes, le parti pris a été de prévoir un recours à l'emprunt à hauteur de 400 000€ dans une conjoncture financière favorable à l'emprunt, sans augmenter le ratio d'endettement de la collectivité et d'affecter 1 000 000 € du résultat de fonctionnement 2016 (afin de maintenir une section d'investissement excédentaire après l'exercice 2017) tout en effectuant un virement pour mener à bien les projets. Des subventions sollicitées ou obtenues dans le cadre de la DETR, de la précédente contractualisation Auvergne+, du nouveau contrat Ambition Région, du Plan d'Accompagnement du Projet de ligne Haute Tension ou de la CAF ont également été inscrites tout en restant prudent sur leurs montants puisqu'à ce jour tous les arrêtés ne sont pas notifiés.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment sur les voiries, les bâtiments communautaires, le balisage des circuits Trail, les contrats de rivière, le centre socio-culturel de La Séauve sur Semène, les études de maîtrise d'œuvre des projets de bibliothèques de St Ferréol d'Auroure et St Victor Malescours ou les études patrimoniales du château seigneurial d'Aurec sur Loire dans le cadre du projet de pôle économique et d'usages numériques ;
- les opérations récurrentes :
 - o les programmes d'investissement sur les voiries et les bâtiments communautaires pour 2017 ainsi qu'une programmation pluriannuelle des investissements sur les bâtiments et voiries communautaires pour la fin du mandat,
 - o contrats de rivière,
 - o blocs containers,
 - o réserves foncières,
 - o petit patrimoine,
 - o parc matériel,
 - o signalétique des ZA,
 - o un fond de solidarité en cas de catastrophe naturelle
- le remboursement du capital des emprunts
- les investissements suivants inscrits dans le cadre du plan de mandat :
 - o Réhabilitation de la chapelle de Saint Ferréol d'Auroure en bibliothèque

- Réhabilitation de la bibliothèque de St Victor Malescours
- Participation à l'aménagement d'un pôle économique et d'usages numériques sur la commune d'Aurec sur Loire
- Remise à niveau du matériel de vidéoprotection installé sur les bâtiments communaux
- Fonds de concours aux communes pour le maillage du territoire en équipements culturels communaux retenus dans le cadre du contrat Auvergne+
- Fonds de concours à la commune de Saint Victor Malescours pour un équipement sportif
- Affectation du PAP sur les principaux Projets Touristiques de Loire Semène, à savoir :
 - *Création d'un espace Trail, aménagement des points de départ avec notamment un parcours de santé à Saint Didier en Velay*
 - *Aire d'accueil d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène*
 - *Remise en état du site d'escalade de St Ferréol d'Auroure*
 - *Construction de la passerelle du Saut du Chien à Aurec sur Loire*
 - *Création d'un sentier d'interprétation le long du Sembalou dans le cadre de l'aménagement du parc paysager de St Just Malmont*
 - *Réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon*
- Aides d'investissements aux entreprises dans le cadre du FIL et dispositif départementale d'aide à l'immobilier d'entreprises
- Développement du SIG Loire Semène
- Mise en place d'une plateforme de service public en ligne pour optimiser les démarches de nos administrés

Pour permettre d'équilibrer le budget de fonctionnement et d'investissement et comme vu précédemment dans le cadre de l'affectation du résultat global de fonctionnement, il est prévu un excédent de fonctionnement reporté de 1 918 141,20 €, une affectation en section d'investissement de 1 000 000,00 €, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 800 000,00 € et 655 292,38€ de dépenses imprévues en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGETISE
Charges à caractère général	1 175 898,38
Charges de personnel	3 220 652,00
Atténuation de produits	1 936 000,00
Virement à la section d'investissement	800 000,00
Autres charges de gestion courante	2 814 178,30
Charges financières	134 392,63
Charges exceptionnelles	67 200,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 366,00
Dépenses imprévues	655 292,38
TOTAL	10 972 979,69

RECETTES	BUDGETISE
Excédent de fonctionnement reporté	1 918 141,20
Atténuation de charges	24 654,00
Produit des services	410 980,00
Impôts et taxes	5 646 021,00
Dotations et participations	2 746 603,49
Revenus des immeubles	179 800,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 780,00
TOTAL	10 972 979,69

BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

DEPENSES	BUDGETISE
Déficit d'investissement reporté	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 780,00
Remboursement d'emprunts	490 000,00
Immobilisations incorporelles	1 365 369,72
Immobilisations corporelles	535 722,16
Immobilisations en cours	2 556 200,95
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Créances sur autres groupements	0,00
TOTAL	4 998 072,83

Recettes :

RECETTES	BUDGETISE
Excédent d'investissement reporté	841 631,60
Virement de la section de fonctionnement	800 000,00
Dotations, fonds divers	1 492 449,03
Subventions d'investissement	1 290 626,20
Emprunt	400 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Immobilisations incorporelles	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	169 366,00
Produits des cessions d'immobilisation	0,00
TOTAL	4 998 072,83

BUDGET PRIMITIF 2017
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Opérations	Dépenses budgétisées	Recettes budgétisées
Blocs containers	3 000,00	0,00
Réserve Foncière	280 000,00	0,00
Petit Patrimoine	14 500,00	2 380,00
Voiries (2017)	240 000,00	39 300,00
Programmes voiries 2018-2020	450 000,00	73 800,00
Fonds catastrophes naturelles	100 000,00	0,00
SIG	50 000,00	8 200,00
Bâtiments communautaires	160 000,00	66 200,00
Programmes bâtiments 2018-2020	450 000,00	73 800,00
Parc matériel	50 000,00	8 200,00
Contrat de Rivière Semène	20 000,00	
Contrat de Rivière Ondaine	195 000,00	117 000,00
Bibliothèque de St Ferréol d'Auroure	278 000,00	125 400,00
Vidéoprotection bâtiments	75 000,00	27 543,00
Pôle Economique et d'Usages Numériques	811 500,00	531 500,00
Musée de la Faulx	250 000,00	164 804,00
Réaménagement Bibliothèque St Victor Malescours	100 000,00	37 400,00
Plate-forme de services publics en ligne	50 000,00	8 200,00
Projet Touristique Loire Semène	400 000,00	305 600,56
Ecole de musique intercommunale	1 000,00	164,00
Espace muséal	10 000,00	1 640,00
Aides aux entreprises	50 000,00	0,00
Fonds de concours équipements culturels	170 000,00	0,00
Equipement de Saint Victor Malescours	64 754,00	0,00
Signalétique ZA	5 000,00	820,00
Emprunt	490 000,00	400 000,00
Opérations non ventilables	230 318,83	3 006 121,27
TOTAL	4 998 072,83	4 998 072,83